

Strasbourg, le 13 octobre 2026

MSL19(2026)6rev3

19^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du Sport

Monaco

3-4 novembre 2026

NOTE D'INFORMATIONS PRATIQUES SUR L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

Préparée par

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION	3
II.	DATES ET LIEUX	3
	2.1. Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du Sport	3
	2.2. Célébration du 10 ^e anniversaire de la Convention de Saint-Denis	5
	2.3. Réunions préparatoires et parallèles	6
III.	PARTICIPATION À LA CONFÉRENCE	6
	3.1. Participants	6
	3.2. Invités	6
	3.3. Observateurs	7
IV.	ORGANISATEURS DE LA CONFÉRENCE, COORDONNÉES	7
	4.1. Conseil de l'Europe	7
	4.2. Gouvernement de Monaco	8
V.	INSCRIPTION ET ACCRÉDITATION	8
	5.1. Inscription	8
	5.2. Accréditation	9
	5.3. Accréditation média	9
VI.	DOCUMENTATION	9
VII.	INTERPRÉTATION	10
VIII.	LOGISTIQUE	10
	8.1. Hébergement	10
	8.2. Transport	11
	8.3. Visas	13
	8.4. Réunions bilatérales	13
IX.	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO	13
	9.1. Langue	13
	9.2. Heure locale	13
	9.3. Services bancaires et devise	13
	9.4. Électricité	14
	9.5. Climat	14
	9.6. Code téléphonique international	14
	9.7. Utilisation de la 4G / 5G et frais d'itinérance	14
	9.8. Numéros d'urgence	14

I. INTRODUCTION

La 19^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du Sport est organisée par l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES) du Conseil de l'Europe en coopération avec le Gouvernement de Monaco.

Les participants débattront de deux sujets très actuels et interdépendants sous le thème général de la Conférence : « Un sport plus sûr et plus sain pour tous les enfants ».

Thème 1 : Prévention, détection et réponse aux violences et abus commis envers les enfants dans le sport, y compris le cyberharcèlement.

Thème 2 : Promotion d'un sport sain, comme un moyen de protéger et de promouvoir la santé physique et mentale ainsi que le bien-être des enfants.

II. DATES ET LIEUX

Les délégations sont attendues le mardi 3 novembre. Le dîner d'ouverture, qui inclura une cérémonie de signature des Conventions du Conseil de l'Europe relatives au Sport, sera précédé par une Célébration du 10^e anniversaire de la Convention de Saint-Denis.

La 19^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du Sport se tiendra le mercredi 4 novembre.

Des événements importants auront également lieu le mardi 3 novembre, notamment la réunion des Hauts Fonctionnaires, qui permettra aux représentants des Etats participants à la Conférence d'approuver le projet de résolution final et d'être informés sur le déroulement de la Conférence.

A l'exception du dîner d'ouverture du 3 novembre, qui se déroulera au Musée océanographique de Monaco, et du dîner de clôture, qui se tiendra dans le « Grand Salon » de l'hôtel Fairmont Monte-Carlo, tous les événements prendront place au Grimaldi Forum (10 Avenue Princesse Grace, Monaco 98000).

Les informations suivantes reflètent le calendrier provisoire.

2.1. Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du Sport

4 novembre 2026

09h00 – 09h20 <i>Hall Ravel</i>	Ouverture de la Conférence Allocutions de bienvenue : - Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II - Alain Berset, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
09h20 – 09h30	Élection de la présidence et de la vice-présidence Adoption de l'ordre du jour

09h30 – 12h00	SESSION I - MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS POUR UN SPORT PLUS SUR ET PLUS SAIN - Table ronde sur les défis et les actions couverts par le projet de résolution - Interventions des Ministres
12h00 – 12h30	Photo de groupe des Ministres et des chefs de délégation
12h30 – 14h00	Déjeuner offert par le Conseil de l'Europe aux Ministres et chefs de délégation <i>Salle Indigo</i> Déjeuner / buffet offert aux délégations par les autorités monégasques <i>Salle Le Génois</i>
14h00 – 17h30	SESSION II – LA VOIE A SUIVRE - Table ronde sur la mise en œuvre pratique - Session interactive avec les ministres et les participants
17h30 – 18h00	Clôture
17h30 – 17h40	Adoption de la résolution
17h40 – 18h00	Allocutions de clôture - S.E. Isabelle Berro-Amadeï, Conseiller de Gouvernement - Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération de Monaco, Présidente du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe - Hanne Juncher, Directrice, Direction de la sécurité, de l'intégrité et de l'État de droit, Conseil de l'Europe
18h30 – 19h30	Rencontre ministérielle restreinte aux États membres de l'APES <i>Salle Le Génois</i>
20h00 – 22h30	Dîner de clôture offert par le Gouvernement de Monaco au « Grand Salon » de l'Hôtel Fairmont Monte-Carlo, en présence de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco. Des navettes retour sont prévues pour les personnes qui ne sont pas hébergées à l'hôtel Fairmont Monte-Carlo.

3 novembre 2026

19h30 – 22h30	Dîner de bienvenue offert par le Gouvernement de Monaco Cérémonie de signature de certaines Conventions du Conseil de l'Europe <i>Musée Océanographique de Monaco</i>
---------------	---

Les participants pourront visiter les aquariums de 19h30 à 20h30 et profiter de la privatisation de l'établissement pour visiter les salles d'exposition pendant toute la soirée. Des navettes relieront l'hôtel Fairmont et le Musée Océanographique.

Les États ayant l'intention de signer ou de ratifier une ou plusieurs Convention(s) du Conseil de l'Europe sont invités à contacter le secrétariat de l'APES (sport.epas@coe.int) avant le **vendredi 2 octobre 2026** au plus tard.

2.2. Célébration du 10^e anniversaire de la Convention de Saint-Denis

En juillet 2016, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la « Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives » (Convention de Saint-Denis, STCE n° 218).

Dix ans plus tard, cet instrument international unique et juridiquement contraignant est la référence pour les pays et organisations sportives dans le domaine de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres événements sportifs.

Une décennie après l'adoption de la Convention, l'heure est au bilan de l'impact de la Convention et à la prospective quant à l'ensemble des défis et priorités pour la décennie à venir.

Tous les participants et observateurs à la 19^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du Sport sont chaleureusement invités à assister à cette célébration.

3 novembre 2026

15h30	Accueil des participants <i>Auditorium Camille Blanc</i>
16h00 – 16h20	Ouverture de la Conférence - Représentant.e de la Principauté de Monaco - Représentant.e du Conseil de l'Europe
16h20 – 16h30	Présentation de l'événement - Sara Marques, Rapporteuse pour l'égalité de genre du Comité de Saint-Denis
16h30 – 18h00	SESSION 1 : Principaux accomplissements de la première décennie - Première table ronde : Sécurité, sûreté et développement des services au niveau national - Deuxième table ronde : Questions, témoignages et discussions
18h00 – 18h30	SESSION 2 : Perspectives
18h30	Clôture

2.3. Réunions préparatoires et parallèles

3 novembre 2026

09h00 – 12h00	Réunion du comité de la Convention de Saint-Denis <i>Salle Auric</i>
10h00 – 12h00	Réunion du comité consultatif de l'APES <i>Salle Genevoix</i>
12h00 – 14h00	Déjeuner offert par le Gouvernement de Monaco au comité de la Convention de Saint-Denis et au comité consultatif de l'APES <i>Foyer des salles de Commissions</i>
14h00 – 15h30	Réunion du comité de la Convention de Saint-Denis (suite) <i>Salle Auric</i>
14h00 – 15h30	Réunion des Hauts Fonctionnaires <i>Salle Van Dongen</i>
14h00 – 15h30	Événement parallèle organisé par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : « Les stades, un espace accueillant pour tous » (à confirmer) <i>Salle Genevoix</i>
16h00 – 18h30	10 ^e anniversaire de la Convention de Saint-Denis <i>Grimaldi Forum, Auditorium Camille Blanc</i>

III. PARTICIPATION À LA CONFÉRENCE

3.1. Participants

Conformément aux décisions approuvées par le Comité des Ministres, des invitations sont adressées :

- a) aux Ministres responsables du Sport des 46 États membres du Conseil de l'Europe ;
- b) aux Ministres responsables du Sport des États membres de l'APES ne faisant pas partie du Conseil de l'Europe : Israël et le Maroc ;
- c) au Saint-Siège et au Kazakhstan (Parties à la Convention culturelle européenne) ;
- d) au Comité des Ministres et à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

3.2. Invités

Union européenne.

3.3. Observateurs

- a) Les États non-membres suivants qui ont le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe ou de l'Assemblée parlementaire : le Canada, le Japon, le Mexique et les États-Unis d'Amérique ;
- b) La présidence des comités suivants du Conseil de l'Europe :
 - Groupe de suivi de la Convention contre le dopage (T-DO), Convention contre le dopage (STE n°135) ;
 - Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA) ;
 - Comité de suivi de la Convention sur la manipulation de compétitions sportives (T-MC), Convention sur la manipulation de compétitions sportives (Convention de Macolin (STCE n°215) ;
 - Comité sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs (T-S4), Convention sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (Convention de Saint-Denis, STCE n°218).
- c) Les agences et organisations suivantes :
 - L'Agence mondiale antidopage (AMA) ;
 - Le Comité International Olympique (CIO) ;
 - Le Comité International Paralympique (CIP) ;
 - La Fédération Internationale de Football Association (FIFA) ;
 - Le Commonwealth des Nations ;
 - Certaines agences de l'Organisation des Nations Unies (Unesco, accompagné, le cas échéant, par des représentants d'autres agences des Nations Unies comme UNICEF, ONU Femmes, OMS, HCR, etc.) ;
- d) Les membres du comité consultatif de l'APES.

IV. ORGANISATEURS DE LA CONFÉRENCE, COORDONNÉES

4.1. Conseil de l'Europe

L'APES est responsable de l'organisation générale et du déroulement de la Conférence. Toute communication avec le secrétariat de l'APES sur des questions de fond ou d'administration en rapport avec cette Conférence doit être adressée à :

Stanislas FROSSARD

Secrétaire exécutif de l'APES

Tél : +33 (0)3 90 21 53 76 / +33 (0)7 61 62 08 21

Courriel : stanislas.frossard@coe.int

Caroline DOLLET

Assistante administrative de l'APES

Tél : +33 (0)3 88 41 34 29

Courriel : caroline.dollet@coe.int

4.2. Gouvernement de Monaco

La Conférence sera présidée par le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, Lionel Beffre. Les autorités monégasques fourniront les installations, la sécurité et l'hospitalité et contribueront à d'autres arrangements locaux.

Toute question destinée aux autorités monégasques doit être adressée au secrétariat de la Conférence ministérielle. Pour toute demande, merci de mentionner clairement le pays / l'organisation et d'indiquer la demande dans l'objet du courriel.

Secrétariat de la Conférence ministérielle

Téléphone : +377.98.98.28.45 (disponible de 10h00 à 17h00, Heure d'Europe centrale, HEC)

Courriel : sportministerial2026@gouv.mc

V. INSCRIPTION ET ACCRÉDITATION

5.1. Inscription

Les délégations de participants (3.1) et invités (3.2) sont invitées à désigner jusqu'à trois (3) participants, y compris le/la Ministre ou le chef / la cheffe de délégation. Dans un esprit de coopération entre les autorités publiques et le mouvement sportif, les autorités sont invitées à inclure un.e représentant.e de leur mouvement sportif dans leur délégation.

Les délégations d'observateurs (3.3) sont invitées à désigner jusqu'à 2 participants, y compris le chef / la cheffe de délégation.

Par ailleurs, les délégations qui avaient nommé un.e Jeune pour participer à l'événement de préparation du 26 mai 2026 à Strasbourg sont invitées à adjoindre cette personne à leur délégation.

Pour démarrer l'inscription, les délégations sont invitées à envoyer un courriel à sport.epas@coe.int et sportministerial2026@gouv.mc en indiquant les détails suivants pour chacun de leurs participants : pays, nom complet, fonction, adresse électronique. Les participants désignés recevront par courriel un lien, un identifiant et un mot de passe leur permettant d'accéder individuellement au formulaire d'inscription à la conférence.

Date limite d'inscription : **mercredi, 7 octobre 2026**

5.2. Accréditation

Les badges seront délivrés aux comptoirs d'accréditation et d'information situés dans le hall du Grimaldi Forum. Ces comptoirs seront ouverts le 3 novembre de 9h00 à 16h00 et le 4 novembre de 8h00 à 12h00.

Le port du badge est obligatoire pour accéder aux salles de réunion.

5.3. Accréditation média

Les journalistes et photographes souhaitant couvrir la 19ème Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du sport les 3 et 4 novembre à Monaco sont invités à envoyer un courriel à paivi.suhonen@coe.int et sfolcheri@gouv.mc en indiquant les détails suivants : pays, nom, prénom, fonction, média, adresse électronique, numéro de téléphone, numéro de carte de presse, numéro de carte d'identité ou passeport.

Les personnes désignées recevront par courriel une confirmation de leur demande d'accréditation et les modalités du retrait de leur badge.

Les médias qui le souhaitent pourront travailler depuis le « Centre d'Affaires », situé dans la Salle Guelfe, équipé de connexion Internet et de multiprises.

Toutefois, pour toute réalisation de prises de vues en Principauté - en dehors du Grimaldi Forum -, une demande d'autorisation doit être effectuée via le téléservice suivant : <https://teleservice.gouv.mc/autorisation-prisesdevues/>

Coordonnées des responsables médias :

Päivi SUHONEN

Conseillère médias et communication

Conseil de l'Europe

Tel + 33 (0) 3 90 21 53 70 - Mob + 33 6 69 76 52 89 - paivi.suhonen@coe.int

Sonny FOLCHERI

Attaché de presse

Direction de la Communication du Gouvernement Princier

Tel +377 98 98 22 48 – sfolcheri@gouv.mc

VI. DOCUMENTATION

Le programme et les documents de la Conférence sont préparés sous la responsabilité du comité de direction de l'APES.

Les documents seront disponibles en français et en anglais, les deux langues officielles du Conseil de l'Europe, sur le [site internet de la Conférence](#) et sur le [site de l'APES](#).

VII. INTERPRÉTATION

Lors de la session plénière de la Conférence (4 novembre 2026), l'interprétation simultanée sera assurée depuis et vers l'anglais, le français, l'allemand et l'italien. L'interprétation passive sera proposée en espagnol (les participants pourront s'exprimer dans cette langue, mais l'interprétation ne sera pas fournie dans cette langue).

Lors de la réunion des Hauts Fonctionnaires (3 novembre 2026), l'interprétation simultanée sera assurée en anglais et en français.

VIII. LOGISTIQUE

8.1. Hébergement

Les chefs des délégations nationales (en principe, les Ministres) séjourneront à l'Hôtel [Fairmont Monte-Carlo](#).

Les frais d'hébergement des chefs des délégations nationales sont pris en charge par les autorités monégasques à l'Hôtel Fairmont Monte-Carlo pour un maximum de trois nuitées (arrivée le 2 novembre – départ le 5 novembre).

Un membre supplémentaire de chaque État invité à la Conférence (46 États membres du Conseil de l'Europe, Israël, Maroc, Saint-Siège et Kazakhstan) séjournera également à l'Hôtel Fairmont Monte-Carlo. L'APES couvre les frais d'hébergement de ce membre supplémentaire pour un maximum de trois nuitées (arrivée le 2 novembre – départ le 5 novembre).

Les chefs des délégations nationales ainsi que le membre supplémentaire de chaque délégation, dont l'hébergement est pris en charge, recevront une confirmation de réservation à l'approche de la date de la 19^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du Sport.

Les chefs de délégation ainsi que le membre supplémentaire de chaque délégation sont informés que la présence éventuelle d'un.e accompagnant.e dans la chambre d'hôtel entraîne des frais additionnels, qui demeurent à leur charge.

Tous les frais supplémentaires (mini-bar, téléphone, vidéos sur demande, etc.) doivent être réglés par les participants avant leur départ de l'Hôtel.

Les autres membres des délégations, les autres participants, les jeunes et les observateurs doivent faire leurs propres réservations d'hôtel à Monaco. Une liste d'hôtels offrant un accès facile en transport en commun au Grimaldi Forum est disponible ci-dessous :

- *Hôtel Hermitage* (*****) – resort@montecarlosbm.com – +377.98.06.40.00
 - Lieu : Square Beaumarchais, Monte-Carlo

- *Monte-Carlo Bay Hotel & Resort* (****) – fs@montecarlobay.mc – +377.98.06.02.00
 - Lieu : 40 Avenue Princesse Grace, Larvotto
- *Hôtel Fairmont* (****) – montecarlo@fairmont.com – +377.93.50.65.00
 - Lieu : 12 Avenue des Spelugues, Monte Carlo
- *Méridien Beach Plaza* (****) – reservations.montecarlo@lemeridien.com – +377.93.30.98.80
 - Lieu : 22 Avenue Princesse Grace, Larvotto
Possibilité de bénéficier de tarifs préférentiels, via un lien accessible depuis le formulaire d'inscription.
- *Colombus* (***) – info@colombus.mc – +377.92.05.90.00
 - Lieu : 23 Avenue des Papalins, Fontvieille
- *Novotel Monte-Carlo* (***) – h5275-fo@accor.mc – +377.99.99.83.00
 - Lieu : 16 Boulevard Princesse Charlotte, Monte Carlo
Possibilité de bénéficier de tarifs préférentiels, via un lien accessible depuis le formulaire d'inscription.
- *Hôtel de France* (**) – hoteldefrance@monaco.mc - +377.93.30.24.64
 - Lieu : 6 rue de la Turbie, Condamine
- *Hôtel Ambassador Monaco* (**) – reception@ambassadormonaco.com – +377.97.97.96.96
 - Lieu : 10 avenue Prince Pierre, Condamine

Outre cette liste, des hôtels et résidences situés dans les communes limitrophes (Cap-d'Ail, Beausoleil, Roquebrune-Cap-Martin) peuvent également convenir.

8.2. Transport

- L'arrivée à Monaco

Des vols réguliers relient les aéroports d'une grande majorité de capitales européennes à l'aéroport de Nice Côte d'Azur, situé à environ 30 kilomètres de la Principauté de Monaco. Cet aéroport constitue le principal point d'accès aérien.

Les autorités monégasques organiseront le transport aller de tous les participants à la Conférence et les observateurs depuis l'aéroport de Nice Côte d'Azur vers la Principauté de Monaco et les communes limitrophes (Cap d'Ail, Beausoleil, Roquebrune-Cap-Martin), pour les arrivées prévues les 2, 3 et 4 novembre 2026.

Elles prendront également en charge tous les participants arrivant à la gare de Monaco.

Afin de faciliter l'organisation des transports locaux, les participants sont priés de fournir les détails de leur itinéraire de voyage dans le formulaire en ligne d'inscription à la Conférence.

- Le départ de Monaco

Les autorités monégasques assureront le transport retour de tous les participants à la Conférence et les observateurs depuis la Principauté de Monaco vers l'aéroport de Nice Côte d'Azur les 4 et 5 novembre 2026.

Elles assureront également le transport des participants concernés vers la gare de Monaco.

- Les transports en Principauté :

❖ Le réseau de bus :

La Principauté dispose d'un réseau efficace de bus urbains, couvrant l'ensemble du territoire et desservant régulièrement les principaux quartiers et le lieu de la Conférence.

Une application dédiée « Monaco bus » est également disponible sur l'App Store et le Play Store afin de faciliter vos déplacements.

Le plan des lignes desservies à Monaco figure ci-dessous :



Plus d'informations [ici](#).

❖ Les taxis :

Un service de taxi officiel est disponible sur l'ensemble du territoire de la Principauté.

Les réservations peuvent être effectuées par téléphone au +377.93.15.01.01 ou en ligne via le site [Taxi Monaco](#).

Il est rappelé que les services de VTC (tels que Uber ou Bolt) ne sont pas autorisés à prendre des passagers depuis le territoire monégasque. Ces services peuvent toutefois effectuer des trajets à destination de la Principauté lorsque la prise en charge des passagers s'effectue à l'extérieur de Monaco.

8.3. Visas

Les participants sont responsables de la vérification des exigences en matière de visa et de l'obtention d'un visa afin de se rendre en Principauté de Monaco.

Plus d'informations sur le régime des visas [ici](#).

Si nécessaire pour les demandes de visa, les autorités monégasques et le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe pourront fournir aux participants une lettre d'invitation officielle et une « Note verbale » nominative.

Les participants qui ont besoin d'un visa doivent cocher la case « Oui, j'ai besoin d'une lettre d'invitation officielle » dans le formulaire en ligne d'inscription à la Conférence.

8.4. Réunions bilatérales

Des espaces pour les réunions bilatérales seront mis à disposition au sein du centre de conférence (Grimaldi Forum) dès l'après-midi du 3 novembre, jusqu'au terme de la conférence, le 4 novembre. Les délégations qui souhaitent tenir une réunion bilatérale et utiliser l'un des espaces prévus à cet effet sont invitées à se rapprocher du secrétariat de la Conférence ministérielle par écrit via son adresse électronique (sportministerial2026@gouv.mc). Les espaces seront attribués selon le principe du premier arrivé, premier servi.

IX. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

9.1. Langue

Le français est la langue officielle en Principauté de Monaco.

9.2. Heure locale

Monaco est situé dans le fuseau horaire d'Europe centrale (CET), soit UTC+1 (GMT+1).

9.3. Services bancaires et devise

La devise officielle de Monaco est l'euro (€).

Les banques sont généralement ouvertes du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Les devises étrangères et les chèques de voyage sont échangeables dans les banques commerciales et à l'aéroport de Nice Côte d'Azur.

Des distributeurs automatiques de billets sont largement répartis sur l'ensemble du territoire et les cartes bancaires internationales sont couramment acceptées.

9.4. Électricité

Le courant électrique à Monaco est de 230 volts. Les prises électriques sont de type européen à deux broches (type C ou E), identiques à celles utilisées en France.

9.5. Climat

Le climat monégasque est de type méditerranéen, caractérisé par des étés chauds et ensoleillés et des hivers doux et secs, avec des précipitations limitées.

9.6. Code téléphonique international

L'indicatif téléphonique de Monaco est +377.

Pour passer un appel international depuis Monaco, composer 00, suivi du code pays du destinataire.

9.7. Utilisation de la 4G / 5G et frais d'itinérance

Il est porté à l'attention des délégations que l'utilisation des données mobiles en Principauté (4G / 5G) peut entraîner des frais d'itinérance.

Il est donc vivement recommandé aux participants de :

- vérifier auprès de leur opérateur les conditions applicables à leur forfait téléphonique avant leur arrivée ;
- consulter l'éventuelle tarification spécifique liée à l'usage de données mobiles à Monaco ;
- privilégier, lorsque cela est possible, l'usage des réseaux Wi-Fi disponibles dans les hôtels et au sein du Grimaldi Forum.

9.8. Numéros d'urgence

Le numéro d'urgence européen 112 peut être utilisé pour toute situation d'urgence sur le territoire de la Principauté.

Il est également possible de contacter directement :

- la Police monégasque en composant le 17 ;
- les Pompiers en composant le 18 ;
- le SAMU en composant le 15.